



## 33e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Judi 14 décembre 2023 à 17h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 31<sup>e</sup> séance du Conseil général du 24 octobre 2023
2. Élections au sein des commissions
3. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants et nouvelles conseillères générales suppléantes
4. **Budget 2024** – Rapports du Conseil communal (23.064) et de la Commission financière (23.065) – Rapports des sous-commissions.
  - a. Discussion générale
  - b. Discussion de détail – budget du compte de résultats + traitement des questions et interpellations
    - 23.051 - Interpellation du groupe POP, PS VERT.ES : pérennité du Service Santé et Promotion de la santé, déposée le 17.10.2023
    - 23.053 - Interpellation du groupe PS : projet pilote Maé : l'école à journée continue, déposée le 23.10.2023
    - 23.055 - Interpellation du groupe PLR : Abandon du projet-pilote MAÉ, déposée le 24.10.2023

- 23.058 - Interpellation du groupe PLR : « Soutien de la Ville à une manifestation partisane sur la question du retour du loup », déposée le 8.11.2023
  - 23.061 - Interpellation du groupe PVL : « Le Bas du canton se développe. Comment l'appréhender ? » déposée le 13.11.2023.
- c. Discussion de détail – budget d'investissements
  - d. Vote des arrêtés
  - e. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

*Ilinka Guyot*  
*présidente du Conseil général*

N.B. Comme à l'accoutumée en fin d'année, une collation vous sera servie au Flic Bar à l'issue de la soirée.

**23.051 – Interpellation du groupe POP, PS VERT.ES : Pérennité du Service Santé et Promotion de la santé, déposée le 17.10.2023**

Le SSPS regroupe trois services : le centre de santé sexuelle, le centre d'orthophonie, le centre de santé scolaire. La liste des missions de ces services apparaît sur le site de la ville

Pour ces trois services, l'apport d'un médecin est essentiel, il permet des actions rapides dans ces trois domaines. Le personnel est très inquiet de la disparition des compétences d'un médecin. La présence d'un médecin assure l'immédiateté des interventions. Pour ces services l'absence d'un médecin aurait pour conséquence une perte d'efficacité et un besoin de personnel supplémentaire. Le contact avec les médecins de la ville serait plus compliqué. Pour maintenir le réseau construit autour de ce service il est indispensable d'avoir un médecin à sa tête. Nous avons un service de santé public performant en ville de la Chaux-de-Fonds il serait dommage de l'affaiblir.

Françoise Jeandroz

---

**23.053 – Interpellation du groupe PS : projet pilote Maé : l'école à journée continue, déposée le 23.10.2023**

Pour quelles raisons la ville de la Chaux de fonds se retire du projet Maé : Ma journée à l'école ?

Karim Djebaili

---

**23.055 – Interpellation du groupe PLR : Abandon du projet-pilote MAÉ, déposée le 24.10.2023**

Le 13 septembre dernier, nous apprenions dans un rapport d'information du Conseil d'État ([23.033](#)), que le projet-pilote MAÉ (Ma journée à l'école) initié par la ville de La Chaux-de-Fonds avait été abandonné.

Cet état de fait nous interpelle, sachant que le Canton se dirige à long terme vers une pérennisation du projet MAÉ sur l'ensemble du territoire cantonal, et que la ville rencontre des difficultés majeures en terme d'accueil parascolaire.

Le Conseil Communal peut-il nous informer sur les points suivants :

- En regard de l'engagement déjà pris par le Conseil Communal dans ce projet, quels sont les coûts engagés avant l'abandon du projet ?
- Qu'étaient les projections financières du Conseil Communal dans ce projet ? Sachant que le Canton subventionne les projets-pilotes à hauteur de 50%.
- Quels auraient été les bénéfices en terme d'accueil des enfants, en parallèle de l'accueil parascolaire actuel (régit par la LAE), pour notre ville à l'horizon 2024 ?
- Comment le Conseil Communal se positionne-t-il en regard du projet MAÉ ?

Nous remercions le Conseil Communal pour les éclaircissements qu'il va apporter sur ce sujet.

Sarah Curty

---

### **23.058 - Interpellation du groupe PLR : « Soutien de la Ville à une manifestation partisane sur la question du retour du loup », déposée le 8.11.2023**

Le 5 novembre, la Ville s'est associée, selon le flyer de la manifestation en question, à Pro Natura, WWF et Avenir Loup Lynx Jura pour organiser une journée sur le thème du retour du loup.

Toujours selon le flyer, les organisateurs et les conférenciers sont tous dans la mouvance pro-loup, caractérisée notamment par l'opposition à toute régulation et à tout abattage. Les en-têtes des différents événements de la journée sont d'ailleurs très clairs sur le parti-pris des organisateurs.

C'est un extrême, comme l'est de l'autre côté ceux qui veulent éradiquer le loup une deuxième fois.

Les avis non alignés sont confinés à un rôle de réaction.

Il s'agissait donc bien d'une manifestation partisane à l'organisation de laquelle notre Commune n'avait pas à prendre part.

Le groupe PLR rappelle notamment :

Que le loup a, entre autres, tué 9 moutons et en a blessé un au Mont-Racine voilà quelques semaines. Le pâturage était clôturé conformément aux directives officielles en matière de protection contre le prédateur.

Que l'agriculture de notre région est spécialisée dans le pastoralisme des bovins. Que le loup attaque maintenant régulièrement des bovins à la Vallée de Joux et a tué un veau dans le Canton cette année, alors que pendant des dizaines d'années les spécialistes du loup ont assuré que seuls les ovins et les caprins étaient concernés.

Que la Confédération, dont le groupe PLR rappelle au Conseil communal qu'elle est une autorité, écarte les deux voies idéologiques pro et anti et a choisi la régulation afin de permettre à chacun de vivre avec ce phénomène naturel nouveau.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

-Quelle a été la participation financière et non financière de la Ville pour cet événement ?

-Le Conseil communal a-t-il pris la précaution de s'assurer de la valeur culturelle ou éducative, ainsi que de la qualité scientifique de la manifestation avant d'y accorder son soutien ?

-Est-ce que le Conseil communal soutiendra et participera à une manifestation partisane opposée compte tenu du que ni l'exécutif ni le législatif n'ont émis de position sur le sujet ?

-Est-ce que le Conseil communal s'est positionné pour que la Confédération puisse exposer sa politique et son plan d'action lors de cette manifestation ?

-Le Conseil communal a-t-il conscience qu'indirectement il a pris parti ? Si oui, pour quelle raison ?

-Est-ce que le Conseil communal projette d'autres actions allant dans ce sens et sur la question du retour du loup en général ?

Cedric Haldimann

---

**23.061 - Interpellation du groupe PVL : « Le Bas du canton se développe. Comment l'appréhender ? » déposée le 13.11.2023.**

L'organe délibératif de la ville de Neuchâtel a pris acte lundi 23 octobre du projet de territoire développé par le Conseil Communal qui envisage une hausse de 6'000 habitants et la création de 5'000 emplois supplémentaires d'ici 2040.

**Ce projet ne risque-t-il pas de mettre à mal la volonté de domiciliation de notre commune et de tenter les Montagnons de s'installer dans le bas du canton ?**

**Face à ce défi, la Ville de La Chaux-de-Fonds a-t-elle la volonté ou simplement la capacité (ressources, zones à bâtir, etc...) d'imaginer un plan de cette envergure ?**

Le groupe des Vert'libéraux demande au Conseil Communal de lui faire part de sa vision à ce sujet.

Pascal Kaufmann